

**e & farine de lin.**

**gros sous français.**  
**rieurs** et ordinaires.  
**mais**, Italie et Hongrie.  
 de lin et sésame moulus.  
**arre** d'épeautre.  
 ix avantageux.  
 roix-Blanche, à Bulle. [820]

**che 13 avril :**  
**à Marsens**  
 de la musique de Corserey.  
 tation cordiale. [212]

**assée**  
**lanche, à Corbières,**  
**che 13 avril.**  
 tation cordiale.  
 Alfred DUFFET, aubergiste.

**che 20 avril :**  
**assée**  
 rs d'une bonne musique  
 de **Villarvolard.**  
 tation cordiale.  
 L. PERROUD.

**endre :**  
**rués** neuves à double ver-  
 ème garanti. Prix modéré.  
 s, maréchal, au Gérignoz,  
 Sorens.

**RMACIE**  
**VA,** à Fribourg, fils du  
 ur d'aviser le public qu'il  
**macie** de feu M. Pape,  
 Bouchers. (175F) [205]

**ou à louer :**  
 e d'environ 25 poses dont  
 tuée rière le Crêt et à 20  
 e cantonale.  
 reau du journal. [210]

**haufour**  
**de La Tour-de-**  
**ert** dès ce jour.  
**YENNI,** Joseph, tuilier.

**ouer :**  
**ement** en ville.  
 reau du journal. [218]

**à louer :**  
**charron,** situé au bas  
 ocot MAGNIN. 219

Deux **chars** complets,  
 dont un très solide, et di-  
 reau du journal. [214]

ommande à l'honorable pu-  
**le charbon de bois.**  
**ois Grand,** maréchal,  
 à Bulle.

**es à louer.**  
 eux montagnes à gémises  
 e, situées à environ 1 1/2  
 [172]  
 GILLET, notaire, à Bulle.

**, drains**  
 ET  
**s garantis**  
**ras,** agent d'affaires,  
 Bulle. [197]

**TINA SUISSE**  
 ARTIFICIEL)  
 NCHAUD, A VEVÉY (SUISSE)  
 ent et le plus économique  
**eaux, porcelains,** etc.  
 e artificiel équivalent à un  
 et ne coûte que 3/4 cent.  
 ermeil, argent et bronze.  
 dans les concours régio-  
 Société des agriculteurs  
 cadémie nationale.  
 ats de notre contrée.  
 pour la Gruyère : **Auguste**  
 [420]

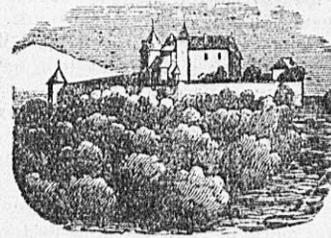
**grais chimique**  
**Siberich**  
**r,** aubergiste, à Sorens.  
**ée.** — Prix réduits. [201]

**rait à garde**  
 au prochain 2 **vaches.**  
 reau du journal. [199]

nz, imprimeur-éditeur.



# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —  
 6 mois, » 2 50  
 Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
 de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,  
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
 la ligne ou son espace.

Réclames : 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de  
 port.

BULLE, le 1<sup>er</sup> avril 1890.

### NOUVELLES SUISSES

**Fonds Winkelried.** — Par télégramme du 27 juillet 1889, puis par lettre du 1<sup>er</sup> août suivant, un comité institué par la colonie suisse de Buenos-Ayres donne avis au Conseil fédéral de la création d'une section de la fondation Winkelried dans la république Argentine.

Le Conseil fédéral a décidé de remercier le comité et de lui faire savoir, par l'entremise du consul suisse à Buenos-Ayres, que le Conseil fédéral est disposé à un moment quelconque, sur la demande qui lui en sera adressée, à recevoir les sommes qui parviendront au comité et à les incorporer au fonds général Winkelried, dont la fortune, qui est placée sous l'administration de la Confédération, était, à la fin de l'année dernière, de 612,000 fr. en chiffre rond.

**Gymnastique.** — La Société fédérale de gymnastique compte actuellement 349 sections et 20,824 membres; elle est en augmentation de 10 sections et de 1242 membres sur l'année 1889. Vaud a 14 sections et 1409 membres; Neuchâtel 12 sections et 1214 membres; Genève 6 sections et 551 membres; Fribourg 7 sections et 331 membres; Valais 1 section (Sion) et 35 membres.

**Grisons.** — On écrit aux *Basler Nachrichten* que les habitants de certaines vallées grisonnes émigrent en si grand nombre que ces vallées finiront par se dépeupler entièrement. Actuellement déjà, il existe un certain nombre de communes où l'on ne trouve plus d'ouvriers pour cultiver le sol, fait d'autant plus regrettable que les terrains sont en général fertiles. De ce défaut de bras, il résulte que le prix des fonds de terre est presque nul.

**Argovie.** — Dimanche passé, non loin de Laufembourg, trois jeunes filles et un garçon se sont noyés dans le Rhin, la barque qui les portait ayant tourné.

**Vaud.** — Le conseil général de Lausanne a voté en principe la gratuité des enterrements et invité le conseil communal à lui présenter un rapport sur la question de l'incinération des cadavres.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 54

### BELLE TÉNÉBREUSE

PAR  
 JULES MARY

Ah! s'il avait pu marcher, courir, voyager! comme il se fut moqué des menaces de Gérard!... comme il eût été sûr de l'impunité! Il se serait enfui!... Mais sa blessure le clouait sur son lit pour quelque temps encore... vouloir partir, voyager, se fatiguer... c'était la mort.  
 Et Daguerre ne voulait pas mourir.  
 Gérard, en sortant, était allé droit au parquet de Creil. Le juge d'instruction n'était pas dans son cabinet, mais le greffier le reçut. Le médecin expliqua l'objet de sa visite.  
 — Serait-il possible de me présenter, dit-il, le revolver de M. Valognes, déposé au greffe parmi les pièces à conviction?  
 — Rien de plus facile.  
 Le greffier le lui donna, puis, comme il était occupé, le laissa seul dans son bureau pendant quelques minutes.  
 Gérard n'en demandait pas davantage.  
 Il fit jouer le barillet et tomber une cartouche vide. C'é-

— A Lausanne est décédé M. Baud, l'antiquaire bien connu. Samedi, on a transporté son corps à Zurich. M. Baud, en mourant, a exprimé le vœu d'être incinéré au crématoire de Zurich.

— M. le docteur César Roux, désigné pour l'enseignement de la chirurgie à l'université de Lausanne, a été nommé membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris.

— Lundi, à 4 heures, un train venant de Pontarlier a atteint, en gare de Lausanne, l'aide-visiteur Broyon qui a eu la jambe gauche coupée au-dessus du pied. Le malheureux a été transporté à l'hôpital.

**Neuchâtel.** — A propos des événements du Gymnase, la *Suisse libérale* raconte l'épisode suivant : « Les étudiants d'une faculté suisse avaient amené un âne dans la salle du cours. A l'arrivée du professeur, maître aliboron donne des signes bruyants de sa présence. Le professeur, sans se troubler, dit aux étudiants : « Messieurs, un âne de plus ou de moins, je n'en donnerai pas moins ma leçon. »

Le professeur faisait preuve d'esprit, ajoute le journal en question, et ce n'est pas précisément ce qui court les rues chez nous. »

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES

**France.** — Une dépêche de Kotonou au *Temps* annonce que les troupes françaises ont livré aux Dahoméens un combat victorieux.

**Allemagne.** — L'exode en corps de la famille Bismarck a produit une impression désagréable à la Cour. Hommes, femmes, enfants, jusqu'au chien et au docteur particulier, tout est parti en même temps. On trouve qu'il y a eu de la part du prince l'intention évidente de provoquer dans la rue des manifestations peu favorables à l'empereur.

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> avril, tous les bateaux de commerce allemand pauseront en l'honneur de l'anniversaire du prince.

— On signale de nombreuses grèves dans toutes les parties de l'Allemagne.

— L'empereur vient de décider que les manifestations socialistes du 1<sup>er</sup> mai seront absolument interdites. Aucun cortège ne sera toléré. Les commandants

tait celle tirée au hasard par le malheureux Valognes. La douille seule restait. Il y inséra la balle. Elle s'y adaptait parfaitement. Sans aucun doute, cette balle était du même calibre et nous avons dit précédemment qu'elle n'avait pas été déformée.

Gérard était profondément ému en faisant cette expérience. Il remit le revolver au greffier et sortit du palais de justice.

— Que penser? Evidemment il y a là des preuves bien autrement graves, bien autrement convaincantes que celles relevées contre ce pauvre M. Beaufort. Et je crois que si M. Beaufort n'est pas l'assassin, ce n'est pas bien loin de lui qu'il faut le chercher.

Le lendemain, comme il l'avait promis, il retourna voir Daguerre. Le regard inquiet et haineux du malade, impuissant à se défendre, incapable d'échapper aux investigations du médecin, vint prouver à celui-ci que ses prévisions devaient être justes.

A la faiblesse de Daguerre, le docteur devina une imprudence nouvelle. Le blessé avait voulu se lever.

— Vous vous tueerez, dit Gérard.

Il ferma la porte de la chambre, prit un fauteuil près du lit et s'assit. Puis il resta longtemps sans parler.

— Monsieur, dit-il enfin, vous pouvez maintenant vous guérir sans moi. Vous devez vous demander pourquoi je mets tant d'insistance à revenir. Je vous le dirai.

— Enfin!  
 — Je vous le dirai en vous mettant au courant de ce que j'ai fait et de ce que je veux faire.  
 — De ce que vous avez fait? fit Daguerre avec terreur.

de corps d'armée ont déjà des ordres à ce sujet. Ils devront réprimer impitoyablement les troupes qui se produiraient; ils agiront de leur propre initiative sans avoir à en référer aux autorités civiles. Des mesures plus rigoureuses seront prises à Berlin. Le ministre de la guerre propose de faire occuper par les troupes tous les locaux loués par les socialistes pour tenir leurs réunions. Les députés socialistes doivent être surveillés. Il se pourrait même que d'ici au 1<sup>er</sup> mai on adopte d'autres mesures à leur sujet.

— On assure que le gouvernement allemand a examiné la question d'une exposition universelle à Berlin. Il a commencé une enquête au sujet des emplacements.

L'attraction spéciale, destinée à surpasser la tour Eiffel, consisterait en une montagne artificielle de mille pieds d'élévation et ayant une circonférence de trois kilomètres et demi. Les bâtiments de l'exposition seraient étagés autour de cette élévation. Mais, dans les cercles bien informés, on craint que cette montagne n'accouche d'une souris.

— D'une curieuse statistique allemande, il résulte qu'on boit annuellement en Bavière 246 litres de bière par tête de population (femmes et enfants compris). Dans le Wurtemberg, le chiffre est de 212 litres, de 67 litres dans le grand-duché de Bade et de 61 litres seulement dans l'Allemagne du Nord.

**Italie.** — Les journaux de Milan constatent avec terreur que la manie du suicide sévit comme une épidémie dans cette ville. Leur nombre est considérable, particulièrement parmi les enfants. On en a compté jusqu'à cinq par jour.

— La grande banque Antonio Cilente, à Naples, a cessé ses paiements. Le passif est de quatre millions.

**Russie.** — Selon un correspondant, l'agitation universitaire en Russie aurait amené 800 arrestations. Les étudiants de Saint-Petersbourg ont voté une résolution pour la liberté de conscience et la liberté de la presse. Des brochures, répandues partout et dont la police est impuissante à empêcher la diffusion, demandent la suppression du pouvoir autocratique et l'établissement du régime constitutionnel.

**Etats-Unis.** — Un cyclone s'est abattu jeudi dans la vallée de l'Ohio, depuis Cincinnati jusqu'à Caïre. Les désastres sont considérables. A Louisville, trois cents maisons ont été détruites; la gare, enlevée tout d'une pièce par l'ouragan, a été emportée par le fleuve. L'hôtel de ville s'est écroulé, au moment

— Je me suis assuré que la balle que j'ai extraite de votre blessure est bien celle qui a été tirée par M. Valognes.

— Par M. Valognes?

— M. Valognes, se sentant blessé, a tiré sur son assassin. Comme M. Beaufort a été atteint, comme, malheureusement, l'expertise médicale n'a pas pu préciser le calibre de la balle qui l'a effleuré, comme, d'autre part, l'enquête découvrait que le meurtrier avait été blessé, les soupçons se portèrent sur M. Beaufort.

— C'est assez juste puisqu'on a retrouvé son revolver sur le terrain.

— Comment le savez-vous?

— Par Jean, son valet de chambre, qui m'a tout raconté.

— C'est possible. Eh bien, M. Daguerre, que penserait M. le juge d'instruction si j'allais lui dire : « La nuit où M. Valognes était tué, où M. Beaufort était blessé, un autre homme était blessé également. Et cette fois le médecin peut proclamer haut que la blessure a été faite par le revolver dont s'est servi Valognes; il ne laissera pas d'incertitude sur ce point... »

Blême, terrifié, la bouche sèche, Daguerre écoutait et se taisait.

— Cette nuit-là, dirais-je au juge, un homme a été blessé. Et sa blessure l'accuse; une blessure peu dangereuse tout d'abord, mais qui l'est devenue à cause du sang perdu. L'homme a dû cacher qu'il était atteint, parce que l'avouer c'était se déclarer coupable. Et voyez-vous le drame qui se passe dans la forêt, après le drame qui vient de s'accomplir? Il se traîne, défaille à chaque instant, se relève, se cache s'il entend du bruit... Il a encore assez de présence d'esprit

où il s'y tenait une nombreuse réunion. On compte au moins deux cents morts.

Le feu s'est déclaré dans beaucoup de maisons et plusieurs habitants ont été brûlés vifs.

Les digues de Greenville, sur le Mississipi, ont été éprouvées; elles menacent de céder sous la pression des eaux et on craint une nouvelle catastrophe.

D'après les rapports reçus des lieux où a sévi le cyclone, il y aurait beaucoup d'autres victimes et les dommages seraient considérables dans beaucoup de petites villes.

Les rapports reçus d'Indianapolis estiment le nombre des morts de la catastrophe de Louisville à 800, dont 300 périrent dans l'hôtel de ville, où un grand bal avait lieu au moment où l'édifice s'est écroulé.

Outre la catastrophe de Louisville, le cyclone a fait environ six cents victimes à Métropolis.

D'après un télégramme venant du consul suisse de Louisville, tous les Suisses sont sortis sains et saufs du terrible cyclone qui a ravagé la contrée.

## CANTON DE FRIBOURG

**Conseil d'Etat.** — Séance du 31 mars 1890.

— M. Casimir Niquille, de Charmey, inspecteur des forêts du 1<sup>er</sup> arrondissement, est appelé aux fonctions de préfet du district de la Gruyère.

— On accepte la démission de M. François Pauchard comme syndic de la commune de Russy, avec remerciements pour les services rendus, et on nomme en son lieu et place M. Fridolin Pauchard, conseiller communal au même lieu.

— M. Alphonse Musy est nommé syndic de la commune de Dompierre, et M. François Oberon administrateur spécial de la même commune.

**Chemin de fer.** — On écrit à la Liberté :

« Nous apprenons que le conseil communal de Romont s'est occupé du prolongement de la ligne Bulle-Romont sur Payerne, idée qui avait déjà été émise lors de la construction de la longitudinale et qui avait échoué contre des considérations que l'on estime ne plus exister aujourd'hui. Nous applaudissons à l'initiative que va prendre l'autorité romontoise. En effet, ce tronçon reliant la montagne à la plaine suisse offrirait des avantages incontestables au point de vue des transactions commerciales et, au point de vue stratégique, faciliterait la concentration de la défense nationale qui s'appuie sur le massif des Alpes. C'est déjà cette idée qui a présidé à la construction des routes alpêtres, entre autres celle de Bulle-Boltigen. »

« On a lieu de croire que la nouvelle Compagnie Jura-Simplon prêtera son concours à la réalisation de ce projet. »

**Fête de chant.** — Dix-sept sociétés fribourgeoises se sont annoncées pour la fête de chant du 1<sup>er</sup> juin prochain à Romont; toutes se sont faites inscrire pour le concours en première ou en deuxième division. Ces sociétés forment un effectif approximatif de 450 exécutants: c'est, croyons-nous, la première fois qu'un nombre aussi considérable de chanteurs fribourgeois se trouvent réunis.

Nous constatons avec plaisir le développement que prend, depuis quelques années, le chant populaire dans notre canton, et le contact des différentes sociétés entre elles ne peut que leur être favorable sous tous les rapports.

pour ne point perdre le fruit de son crime, car il se dirige vers la voiture renversée qui contient la valise où M. Valognes a renfermé une fortune. Et il l'emporte et il la cache. Ses traces sont inscrites lisiblement sur le sol; j'ai suivi le trajet fait par lui; je lisais dans sa pensée, pour ainsi dire... sans savoir que le lendemain même je serais en présence du meurtrier... et que je lirais dans ses yeux... »

Daguerre frissonnait. Il coula un regard chargé de haine vers le médecin; ses dents claquaient; mais il n'avait pas la force de parler.

— Je dirais encore au juge: « A grand-peine, croyant mourir vingt fois en route, le meurtrier regagne sa maison. Il se déshabille et se couche. Telle est sa faiblesse qu'il ne peut même cacher ses vêtements tachés de sang et de boue, accusateurs de son crime. Il est à demi mort dans son lit et il y mourrait si le hasard n'amenait pas auprès de lui un domestique qui prévient un médecin. Le médecin qui arrive lit clairement le drame qu'on lui cache. Et il a tout intérêt à le comprendre, car il sait qu'un innocent est arrêté et payé peut-être pour le coupable. »

Daguerre murmura d'une voix altérée :

— Mensonge... invention... roman...

— A la terreur et à l'épouvante peintes sur votre visage. M. Daguerre, je vois que ce n'est ni un roman ni un mensonge. Les médecins, eux aussi, feraient d'excellents juges d'instruction.

— Le revolver! Le revolver trouvé en Hallatte!

— C'est une infamie de plus qui vous sera reprochée, M. Daguerre. Vous étiez chez M<sup>e</sup> Parlanget lorsque Valognes a touché ses quatre cent cinquante mille francs. Vous saviez

La fête de Romont s'annonce sous d'excellents auspices; le comité d'organisation et la Chorale ne négligeront rien pour que la réussite en soit complète. La population romontoise, toujours sympathique aux sociétés d'harmonie, leur réserve son bon accueil habituel. (Communiqué.)

## GRUYÈRE

On lit dans le *Fribourgeois* du 26 mars un article, consacré à la mémoire de M. le préfet Nicolas Duvillard, contenant ce qui suit :

« Le pays doit à son initiative et à son influence des entreprises qui perpétueront le souvenir de ce cher défunt.

« Citons au courant de la plume le chemin de fer Bulle-Romont, la route Bulle-Boltigen, l'hospice de district, la transformation de l'hospice de Bulle. »

Ceux qui connaissent les faits et y ont pris une part active auront éprouvé quelque surprise en voyant attribuer à M. Duvillard l'entreprise de la route Bulle-Boltigen. Comme ces faits sont maintenant du domaine de l'histoire, il doit être permis de rectifier les erreurs et de renseigner exactement le public.

L'homme auquel est due l'initiative de cette entreprise est celui qui, sans faire étalage de ses œuvres, sans s'attribuer les faits d'autrui, a beaucoup travaillé pour son pays. C'est l'homme qui, membre du Conseil d'Etat en 1840, prenait particulièrement l'initiative de la construction de la route de Corbières à Riaz, qui, en 1854, se préoccupait de l'établissement d'un chemin de fer traversant la Gruyère, et, de concert avec M. Louis Spuhler-Déjérez, faisait des démarches dans ce but. Cet homme est M. Hubert Charles de Riaz. Convaincu de l'impossibilité où était alors le canton de Fribourg de construire une bonne route entre la Gruyère et le Simmenthal sans l'appui de la Confédération, M. Charles, après en avoir conféré avec quelques députés de la Gruyère, et s'être assuré le concours de quelques hommes influents du Simmenthal, fit en 1868 les premières démarches auprès des autorités fédérales, et rédigea lui-même une première pétition à ces autorités.

Trois ans auparavant déjà, deux députés de la Gruyère, d'accord avec M. Charles, signalaient l'importance de la construction d'une route de Broc à Charmey, Bellegarde et Boltigen. L'un d'eux prononçait à cette occasion les paroles suivantes :

« Comme cette route a une importance stratégique plus grande que plusieurs autres routes militaires pour lesquelles la Confédération a accordé des subsides, en ce qu'en cas de retraite elle pourrait servir de défilé aux troupes qui se trouveraient dans les contons de Vaud et de Fribourg pour couvrir la place de Thounne, je propose au Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat à faire des démarches auprès des autorités fédérales dans le but d'obtenir un subside pour la reconstruction de la route de Charmey. »

(Voir le bulletin du Grand Conseil de la séance du 1<sup>er</sup> décembre, et surtout le compte rendu des journaux, entre autres du *Chroniqueur* du 2 décembre 1865, etc.)

A cette époque, M. Duvillard ne faisait pas encore partie du Grand Conseil. M. Charles, malgré la répugnance de plusieurs de ses collègues du Conseil d'Etat à l'égard de la route Bulle-Boltigen, poursuivit son but, continua ses demandes de renseignements et ses démarches, et, lorsqu'il jugea le moment opportun, adressa la première pétition tendant à obtenir un subside fédéral.

sans doute que M. Beaufort devait accompagner le manufacturier. Rien ne vous était plus facile que de prendre le revolver de votre associé. Vous habitez la même maison. Vous êtes souvent l'un chez l'autre. Les domestiques ne peuvent concevoir de défiance contre vous et ne s'occupent pas de vous surveiller lorsqu'ils vous voient entrer dans le cabinet de M. Beaufort. Et ce revolver, qui accusera Beaufort, vous le laissez à dessein sur le théâtre du crime.

— Pourquoi aurais-je voulu faire soupçonner Beaufort? — Je le saurai. Pour écarter les soupçons, à coup sûr, et vous donner le temps de fuir. — Peut-être parce que vous haïssiez Beaufort. Vous êtes ruiné!... Vous devez accuser Beaufort de votre ruine, je le saurai, vous dis-je. Pour le moment, que m'importe!

Gérard se recueillit un instant; puis :

— M. Daguerre, je crois que c'est vous qui êtes le meurtrier de M. Valognes; si vous le pouvez, détrompez-moi.

Le blessé eut un geste de colère et de rage.

— Vous détromper!... A quoi bon?... c'est absurde!

— M. Daguerre, supposez, je vous en supplie, que je suis votre juge et que je vous accuse. Vous contenteriez-vous, à mon accusation, de répondre en la traitant de folle? Non. Vous chercheriez à la faire tomber, à m'en démontrer la fausseté.

— Vous n'êtes pas mon juge...

— Le médecin en est un aussi...

— Je ne vous dois pas d'explications. Vos doutes sont injurieux et m'offensent gravement.

— De grâce, M. Daguerre, si je me trompe, si vous êtes innocent, dites-le moi. D'un mot, vous pouvez me rassurer.

Cette première pétition, signée par des Bernois et des Fribourgeois, contient les noms de trois Fribourgeois, dont nous n'indiquerons que les morts, MM. Hubert Charles et Lucien Geinoz.

Une seconde pétition ne contient qu'un seul nom fribourgeois; nous ne l'indiquerons pas, le signataire vivant encore.

M. Duvillard s'est effectivement, à une époque lointaine, associé aux démarches qui se faisaient, et s'y est employé avec zèle; mais l'initiative officielle appartient essentiellement à M. Charles secondé par quelques députés de la Gruyère. En dehors de la députation, MM. Alexandre Niquille et Lucien Geinoz sont les premiers qui ont agi dans l'intérêt de l'entreprise.

Nous sommes loin de contester à M. Duvillard l'esprit d'initiative, et ce qu'il a fait sous ce rapport en d'autres cas; mais la justice veut qu'on attribue à chacun ce qui lui appartient, et le devoir de l'écrivain est de rechercher la vérité en toutes choses. Tel est le mobile sous l'impression duquel nous avons écrit ce qui précède.

Il y a plusieurs années déjà qu'un journal publiait un article contenant quelque chose d'analogue au passage du *Fribourgeois* que nous signalons. M. Raymond Montenach, qui a fait une bonne partie des études relatives à la construction de la route Bulle-Boltigen, mû par un sentiment semblable à celui que nous éprouvons, y répondit en rectifiant ce qu'il contenait d'inexact. La réponse de M. Montenach ne souleva aucune objection de la part de M. Duvillard qui, nous n'en doutons pas, la reconnut fondée.

**Bulle-Romont.** — M. Paul Feigel, négociant, à Bulle, a été nommé administrateur-délégué de la Compagnie du chemin de fer Bulle-Romont, en remplacement de M. Nicolas Duvillard, décédé.

**Legs Duvillard.** — Le préfet Duvillard lègue tous ses biens pour la création d'un orphelinat sur sa propriété dite Les Adoux, près Gruyères, en souvenir de son seul fils décédé à dix-huit ans. L'orphelinat portera le nom d'*Institut Duvillard* et sera administré par le comité de l'hospice de district. Il recevra de tout le district de la Gruyère, tel qu'il existe aujourd'hui: les orphelins ayant perdu leurs parents; si les ressources et la place le permettent, les enfants reconnus abandonnés, mais ceux-ci à défaut seulement d'un nombre suffisant de vrais orphelins.

Le défunt a légué en outre 2000 fr. à l'hôpital de la ville de Bulle, 500 fr. à l'hospice de Marsens, 1000 fr. à la caisse des étudiants qui se vouent au sacerdoce, 1000 fr. aux RR. PP. capucins pour des messes à son intention, 500 fr. à la confrérie Duvillard, 500 fr. à la cure de Bulle pour soigner les tombes et monuments de la famille Duvillard, 1000 francs à sa servante, Anna Geinoz.

## CHRONIQUE AGRICOLE

**Conférence de M. Strobel père, vétérinaire,** à Fribourg. 6

**Fautes commises.** — Les fautes et les actions brutales commises dans les cas de parturition plus ou moins laborieuse par les empiriques ou les personnes ignorantes sont malheureusement trop nombreuses. Grand est le nombre des vaches et des veaux qui

D'un mot, d'un seul.

— Vous êtes fou, ma parole!...

— Hélas!

— Vous êtes heureux que je ne puisse bouger de mon lit et vous en abusez... Je vous jeterais à la porte.

— Ce n'est pas me répondre. Je vais préciser mes questions et vous donner l'occasion de vous disculper. Qui vous a blessé?... La situation est grave, monsieur Daguerre... Songez que je puis avertir M. Langier, lui confier mes soupçons... lui faire part de tout ce que j'ai découvert...

— L'honneur me défend de vous dire qui m'a blessé...

— Mais si cette histoire est vraie, monsieur, que craignez-vous en me la racontant?... Elle restera éternellement dans mon cœur, et s'il le faut, je vous le jure, j'en perdrai jusqu'au souvenir.

— C'est impossible... je suis seul juge sur ce point.

— Avonez que c'est facile et que vous vous tirez d'un piège à bon compte. Soit, je l'admets. Où étiez-vous dans la nuit du crime?

— Je ne puis vous le révéler non plus. Vous le dire, serait livrer le secret dont je suis le dépositaire.

— Ainsi, voilà tout ce que vous trouvez à me dire, à moi qui ai des preuves entre les mains et qui vient vous accuser hautement d'un crime abominable!

— Que voulez-vous?

— Je ne puis que dire la vérité.

— C'est bien. Un autre que moi viendra vous interroger.

— Qui?

— M. Langier.

Le malade se dressa presque debout sur son lit.

sont la victime manipulations b... vite; une autre

*Règles à sui...*

maturées, on d...

Si, par contre,

un temps prolon...

on doit aller à l...

ploration des or...

ger de couper l...

et le bras d'axo...

Après cela, on v...

vagin et on l'y...

le col utérin. S...

dans ces parties...

utérine où elle...

l'anomalie qui...

Une fois bien re...

part, on fait son...

s'aperçoit que l...

suspendre toute...

le vétérinaire.

temps trop long...

du travail. Qua...

temps, que le ou...

et qu'ils ont ag...

mauvaise presen...

irrité et fait en...

manipulations e...

les voies génita...

brûlantes; qua...

l'excavation du...

plier si étroit...

presque imposs...

alors il est trop...

ci parvient, au...

forts soutenus...

une position qu...

toujours des plu...

très compromis...

assez recomma...

leurs véritables...

faire appeler le...

que les difficult...

l'attendant, de...

traction sur le...

praticien habile...

difficultés.

*Soins à don...*

borieux, on ne...

la mère et de la...

lui présentera...

farine. Aux va...

on administrera...

cela arrive parf...

lents efforts exp...

et de la placer...

trouve notablen...

mois après la m...

ries parcimonie...

LA

Il était vraie... fier, à cette heu... et le public fém...

— Vous ne fer...

— Qui m'en em...

— Moi.

— Comment?

— En vous rapp...

appartient pas. V...

votre profession q...

en transpirer au c...

cin. Le premier d...

Vous le savez mie...

tient de vous mon...

Il retomba, épu...

C'était vrai. Il...

l'empêchait de pa...

n'avait pas le dro...

un innocent!... Il...

nace... Il n'avait...

Un jour, — alo...

il lui avait dit :

« Notre profess...

» bien pénibles à...

» soit obligé de c...

« Heureusement...

» impitoyable ne...

» aussi cruelle... »

Eh bien! il était...

cette situation.

Il avait aidé le...

Il avait la preu...

signée par des Bernois et  
es noms de trois Fribour-  
rons que les morts, MM.  
Geinoz.

contient qu'un seul nom  
querons pas, le signataire

tivement, à une époque  
ches qui se faisaient, et  
mais l'initiative officielle  
à M. Charles secondé par  
yère. En dehors de la dé-  
quille et Lucien Geinoz  
dans l'intérêt de l'entre-

tester à M. Duvillard l'es-  
a fait sous ce rapport en  
ce veut qu'on attribue à  
rit, et le devoir de l'écri-  
tion en toutes choses. Tel  
sion duquel nous avons

jà qu'un journal publiait  
une chose d'analogue au  
e nous signalons. M. Ray-  
ait une bonne partie des  
uction de la route Bulle-  
ent semblable à celui que  
en rectifiant ce qu'il con-  
se de M. Montenach ne  
e la part de M. Duvillard  
la reconnut fondée.

. Paul Feigel, négociant,  
ministrateur-délégué de la  
r Bulle-Romont, en rem-  
uvillard, décédé.

le préfet Duvillard lègue  
ion d'un orphelinat sur  
, près Gruyères, en sou-  
à dix-huit ans. L'ophe-  
ut Duvillard et sera ad-  
ospice de district. Il re-  
a Gruyère, tel qu'il existe  
yant perdu leurs parents;  
le permettent, les enfants  
ceux-ci à défaut seule-  
le vrais orphelins.

de 2000 fr. à l'hôpital de  
spice de Marsens, 1000 fr.  
qui se vouent au sacer-  
pucins pour des messes à  
nfrérie Duvillard, 500 fr.  
ner les tombes et monu-  
d, 1000 francs à sa ser-

AGRICOLE

abel père, vétérinaire,  
urg. 6

fautes et les actions bru-  
de parturition plus ou  
piriques ou les personnes  
ement trop nombreuses.  
aches et des veaux qui

sont la victime de l'ignorance, de l'impéritie et des manipulations brutales. Une fois, on intervient trop vite; une autre fois, trop tard ou maladroitement.

**Règles à suivre.** — Dans les cas de douleurs prématurées, on doit s'abstenir de toute manipulation. Si, par contre, la vache (ou la jument) fait depuis un temps prolongé de vains efforts à mettre bas, alors on doit aller à la recherche de l'obstacle. Voici comment on doit procéder : Avant de commencer l'exploration des organes génitaux, on ne doit pas négliger de couper les ongles et de bien enduire la main et le bras d'axonge, de beurre frais ou d'huile d'olive. Après cela, on introduit doucement la main dans le vagin et on l'y promène, en explorant soigneusement le col utérin. Si l'on ne rencontre rien d'anormal dans ces parties, alors la main pénètre dans la cavité utérine où elle travaille jusqu'à ce qu'elle ait trouvé l'anomalie qui fait obstacle à l'expulsion du fœtus. Une fois bien renseigné sur le ou les obstacles au part, on fait son plan d'opération. Si le propriétaire s'aperçoit que la difficulté du part est grande, il doit suspendre toute manipulation et appeler sur-le-champ le vétérinaire. Une circonstance aggravante, c'est le temps trop long qui se serait écoulé depuis le début du travail. Quand les eaux sont sorties depuis longtemps, que le ou les empiriques ont épuisé leur science et qu'ils ont aggravé une mauvaise position ou une mauvaise présentation d'une partie fœtale quelconque, irrité et fait enflammer les organes génitaux par des manipulations et des tractions intempestives; quand les voies génitales sont devenues sèches, gonflées, brûlantes; quand le fœtus se trouve enclavé dans l'excavation du bassin; quand la matrice vient s'appliquer si étroitement sur le corps du fœtus qu'il est presque impossible de passer la main entre les deux, alors il est trop tard d'appeler le vétérinaire. Si celui-ci parvient, au prix de manœuvres difficiles et d'efforts soutenus et persévérants, à donner au fœtus une position qui rende le part possible, sa sortie sera toujours des plus laborieuses et l'existence de la mère très compromise. Le conférateur ne saurait donc assez recommander aux propriétaires soucieux de leurs véritables intérêts de ne mettre aucun retard à faire appeler le vétérinaire dès qu'ils s'aperçoivent que les difficultés sont sérieuses et de s'abstenir, en l'attendant, de toute manœuvre violente, de toute traction sur le fœtus. Appelé au début du travail, le praticien habile et intelligent triomphe de grandes difficultés.

**Soins à donner à la mère.** — Après un vêlage laborieux, on ne doit pas négliger de bien bouchonner la mère et de la couvrir. Afin d'éteindre sa soif, on lui présentera de l'eau fraîche blanchie avec de la farine. Aux vaches épuisées par un vêlage pénible, on administrera une bouteille de vin chaud. Si, comme cela arrive parfois, la vache continue à faire de violents efforts expulsifs, il est indiqué de la faire lever et de la placer de telle sorte que l'arrière-main se trouve notablement relevée. Dans les trois premiers mois après la mise-bas, les vaches doivent être nourries parcimonieusement. (A suivre.)

VARIÉTÉS

LA SOMNAMBULE  
par AUGUSTE GROFFROY. 25

Il était vraiment beau, vraiment grand, vraiment fier, à cette heure, le médecin de la rue Vaugirard, et le public féminin ne le quittait pas des yeux pen-

- Vous ne ferez pas cela !
- Qui m'en empêchera ?
- Moi.
- Comment ?

— En vous rappelant que le secret de ma blessure ne vous appartient pas. Vous êtes médecin. C'est dans l'exercice de votre profession que vous avez connu ce secret. Rien ne doit en transpirer au dehors. Il y a en vous l'homme et le médecin. Le premier doit ignorer ce que le second a découvert. Vous le savez mieux que moi. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de vous montrer où est votre honneur...

Il retomba, épuisé, sans souffle, râlant.  
C'était vrai. Il avait raison. Gérard le savait. L'honneur l'empêchait de parler. Ce secret n'était pas le sien. Et il n'avait pas le droit d'en disposer. Non ! même pour sauver un innocent !... Il avait voulu agir sur Daguerre par la menace... Il n'avait pas réussi !...

Un jour, — alors qu'il examinait la blessure de Beaufort, il lui avait dit :

« Notre profession qui soulage a souvent aussi des devoirs bien pénibles à remplir, car il peut arriver que le médecin soit obligé de choisir entre son cœur et son devoir... »

Et Beaufort avait répondu :  
« Heureusement vous êtes jeune, mon enfant, et le hasard impitoyable ne vous a pas encore jeté dans une situation aussi cruelle... »

Eh bien ! il était venu ce hasard. Gérard se trouvait dans cette situation.

Il avait aidé le juge à soupçonner Beaufort.  
Il avait la preuve que Beaufort était innocent.

dant qu'au contraire les lorgnètes des privilégiés que cachaient les fauteuils de la cour allaient vers Germaine assise au premier rang des témoins, vers Germaine portant haut son amour, vers Germaine dont le visage d'une pureté idéale et le limpide regard étaient à eux seuls la meilleure des défenses.

Citée, Mme Haller n'avait point cherché de prétextes pour se dispenser de comparaître, elle était à la droite de Germaine sur l'épaule de laquelle son pauvre corps brisé par l'émotion, par la douleur de l'attente, s'appuyait légèrement.

En se revoyant après des semaines de tortures, en se revoyant, de loin, séparés par une foule étrangère, curieuse, sinon méprisante, du moins profane, la mère et le fils s'étaient envoyés leur âme dans un regard d'une inénarrable tristesse, mais aussi d'une foi absolue l'un dans l'autre.

Un pâle soleil d'automne mettait des rayons dorés et tremblants sur les sculptures, les boiseries, les lustres; une buée suffocante montait des calorifères, des haleines et des sueurs des gens entassés; un silence avide d'émotions étouffait les plus légers bruits.

La voix du président, froide, grasseyante, aux mots lents, aux syllabes articulées et les réponses douces, mais fermes de Félix Haller se répondirent seules pendant une demi-heure.

L'accusé n'eut au cours de cet interrogatoire préliminaire que deux mouvements un peu vifs, ce fut quand on lui parla de son père et de sa profession.

— Vous avez passé votre jeunesse à Strasbourg ?

— Oui, monsieur.

— Votre père y exerçait la médecine, il a laissé, paraît-il, de bons souvenirs ?

— A l'Alsace de 1870 de répondre !

C'était un noble exemple qu'il vous laissait ?  
Mon unique héritage ! Un exemple que j'ai été fier de suivre... sans défaillances...

— Le ministère public vous accuse de vous être servi des connaissances de votre art pour tuer sûrement et sans laisser de traces votre meilleur ami ?

— Être médecin, pour le fils du docteur Haller, c'est plus qu'une profession, un art, c'est un sacerdoce et c'est une vertu; l'idée de retourner en mes mains le remède en poison, et cela contre un hôte, un camarade, me semble si odieuse qu'un magistrat lui-même n'aurait osé la formuler s'il avait réfléchi une seconde à qui j'étais, à ce qu'il m'aurait fallu fouler aux pieds ! Et pourquoi ?...

Les mobiles du crime ne paraissaient pas en effet bien déterminants, ils le paraissent encore moins quand Germaine interpellée déclara que la délicatesse excessive de Mme Haller et de son fils n'avait jamais rien sollicité, jamais rien laissé voir de leurs désirs secrets, que c'était elle et elle seule qui, après avoir toujours aimé Félix Haller, lui avait offert d'être sa femme.

— Mais vous êtes, mademoiselle, vous étiez ce qu'on appelle un très riche parti — objecta le président — un parti sans comparaison modeste du docteur. Celui-ci ne pouvait-il pas craindre que la réflexion vint...

— Les filles comme moi ne retirent point le cœur qu'elles ont donné !

— Que la situation élevée de M. de Fronville, sa naissance, son nom, son avenir ne finissent par vous tenter ?

— Félix n'a jamais douté de moi, pas plus que je ne doutai de lui jusqu'à mon dernier soupir. Il n'avait aucune crainte, car il savait que pour moi sa profession est la plus sainte de toutes, que son nom valait les plus glorieux, que son avenir est et restera celui d'une intelligence d'élite.

— Quel a été votre sentiment en face de l'accusation dont il est l'objet ? Que pensez-vous encore aujour-

Il connaissait le coupable.

Et il était obligé d'épargner le coupable et de laisser accuser l'innocent.

Gérard connaissait ses devoirs de médecin.

Il savait que, dans le congrès médical, peu de temps auparavant, avait été posée la question suivante :

« Dans le cas (1) où une condamnation terrible menacerait un individu injustement accusé d'un crime dont le médecin aura connu le véritable auteur par suite de l'exercice de sa profession, celui-ci devrait-il hésiter à aller devant les juges et à désigner le coupable ? »

Devant cette alternative redoutable, le congrès s'était prononcé pour la négative.

Et dans un discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour de Bordeaux, le 16 octobre 1885, M. Brunolacombe a dit :

« Nul n'est assez sûr de lui-même pour mettre sa conscience à la place de la loi. »

Rien ne lui défendait, par exemple, d'influencer l'esprit du malade et d'essayer de l'amener au repentir, Gérard le pouvait, par tous les moyens, même par la menace.

Au problème redoutable posé par le congrès, il ne fut trouvé qu'une solution possible; il fut dit que le médecin « devait chercher, par d'autres moyens qu'une révélation pure et simple, à sauver l'innocent, sans dénoncer son confident, même coupable. »

« Pour invoquer, comme dernier argument, dit-il, le devoir professionnel qui m'impose le secret, il faut que vous ayez perdu tout autre moyen de vous défendre. Avez-vous donc !... »

(1) Textuel.

d'hui alors qu'il existe des présomptions graves, des traces matérielles inexplicables ?

— Je pense que je serais moins étonnée de me voir assise sur ce banc que de l'y voir, lui. Lui, l'âme sans fiel, le cœur dévoué, le grand enfant qui n'a jamais su que se donner, que secourir, qu'oublier le mal. — J'en appelle à ses malades. Comment la main qui depuis des années apporte gratuitement la vie à des inconnus, aurait-elle gratuitement apporté la mort à un ami ?... Mais les murs de cette enceinte, s'ils pouvaient parler, vous crieraient de le faire bien vite sortir d'ici, qu'ils n'ont point été élevés pour renfermer des héros, des martyrs, mais des coupables ! — Que toute la terre l'accuse, que vous le condamnerez, qu'importe, nous lui resterons, sa mère et moi, nous le chérirons comme la plus pitoyable des victimes, parce que, pour être assurées de son innocence, nous avons plus que vos arguties, vos preuves, nous avons nos cœurs. Et les cœurs de femmes qui aiment ne croient que la vérité parce qu'on ne saurait les tromper ! Mais nous l'aurions eu les premières, et il nous eût depuis longtemps fait horreur. Nous l'aurions plaint, nous en serions mortes, mais nous ne serions point ici pour le défendre. Au-dessus de tous les amours, monsieur le président, il y a le devoir, la justice et la vérité !...

Nous essayons de répéter les paroles, mais ce qu'il est impossible de rendre et qu'il faudrait avoir vu pour se faire, de ce grand drame et des acteurs qui y ont figurés, une idée exacte, c'est le ton de fierté suprême avec lequel Germaine protestait de son amour, de sa foi dans Félix Haller, dans l'humble médecin cloué au pilori de soupçons révoltants.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL A L'USAGE DU LANDSTURM SUISSE, par des officiers de l'état-major général. Genève, librairie R. Burkhardt. — 1 vol. cart. de 158 pages. Prix : 70 cent.

Ce manuel destiné à rendre d'excellents services contient les chapitres suivants :

- I. Prescriptions législatives concernant le landsturm ;
- II. Prescriptions réglementaires ;
- III. Le service en campagne.

L'importance des matières traitées, la compétence des auteurs et le prix modique de cet ouvrage sont sa meilleure recommandation.

Microbes et bacilles.

Il est aujourd'hui démontré que le tartre, cette purée de microbes, occasionne presque toutes les maladies buccales, caries des dents, rages, névralgies, déchaussements, etc. — L'Élixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac qui, outre ses propriétés toniques et rafraîchissantes, éminemment anti-scorbutique, réunit donc toutes les conditions désirables pour prévenir tous les maux qui s'attaquent à la bouche et aux dents et pour les guérir absolument lorsqu'ils ont déjà commencé leur œuvre dévastatrice.

Agent général : A. SEGUIN, BORDEAUX.

ÉLIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.  
POUDRE : 1 fr. 25, 2 et 3 fr.  
PÂTE : 1 fr. 25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens, droguistes et merciers, etc.

Dernières nouvelles.

**Election de la Singine.** — Le résultat définitif du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans le district de la Singine est le suivant : Electeurs inscrits : 4251. Wæber, 1237 voix ; Jungo, 1074 voix. M. Wæber est donc élu à 163 voix de majorité.

Qu'avez-vous à redouter de moi ?... C'est vrai, vous êtes bien renseigné, je ne puis rien contre vous... L'honneur m'oblige au silence. Que vous partiez ou que vous continuiez de nier, ma conviction est inébranlable, monsieur. Et cette conviction, vous l'avez devinée. Je ne vous en ai pas fait un mystère. Vous êtes l'assassin de M. Valognes.

Daguerre réfléchissait. Des luttes cruelles troublaient son cerveau.

A la fin, il dit d'une voix sourde, méconnaissable, à peine distincte :

— Puisque vous avez deviné, il serait puéril de nier davantage. Nier, ce serait vous autoriser presque à mettre la justice au courant de vos doutes. Si je vous persuade que je ne suis pas coupable, ne vous estimez-vous point dégagé de toute prudence et libre d'avertir M. Laugier, comme vous m'en menacez ? Et M. Laugier, une fois saisi, où s'arrêterait son enquête ? Non, dans mon intérêt, il vaut mieux que vous soyez mon confident. Je vous condamne au silence, comme si vous étiez mon complice. J'avoue donc. Et à M. Gérard Langon, médecin, je déclare que ce qu'il a découvert ici dans l'exercice de sa profession est l'exacte vérité... C'est moi qui ai assassiné M. Valognes et blessé Beaufort...

— Misérable ! misérable !  
— Contenez-vous. Je sais aussi bien que vous-même que je n'ai plus le droit de concourir pour le prix Monthyon. C'est entendu. C'est mon affaire. Arrangez-vous pour oublier ce que je vous ai dit. Voilà qui est la vôtre !

Et il se retourna de l'autre côté pour ne plus voir Gérard et comme s'il voulait dormir.

(A suivre.)

